



EURONAT

Être nature... Être naturel
Être naturellement bien

Monsieur Fouquet
Président de l'IFE

33590 Grayan et l'Hôpital

Le 27 décembre 2023

Monsieur le Président,

Votre lettre ouverte de décembre 2023 appelle de ma part les commentaires suivants :
Sur la première partie, je ne peux qu'être en accord avec vous.

Oui, de nombreuses personnes résidentes d'Euronat sont lassées et inquiètes devant la tempête médiatique enclenchée par la maire de Grayan et l'Hôpital depuis le mois de janvier dernier.

Oui, elles sont désorientées devant le jargon administratif et judiciaire des nombreux documents qui leur sont soumis depuis que la maire a décidé de rompre le bail avec la société Euronat.

Mon adhésion à vos propos s'arrête là.

Vous affirmez que « *l'IFE représente la seule entité indépendante* ».

Parlons de votre indépendance en effet.

Vos bulletins du 20 janvier 2020 et février 2020 ne laissaient aucun doute sur votre engagement en faveur de la maire actuelle. Je renvoie vos adhérents à cette lecture instructive.

Trois ans après son élection, le 21 juillet dernier, vous preniez fait et cause en faveur de la maire qui décidait lors du conseil municipal de la veille d'adresser un courrier aux Titulaires de droit de jouissance (TDJ) dont l'objet était la résiliation du bail à construction.

Votre courrier à vos adhérents était censé les rassurer sur le « *maintien des droits acquis contractuellement* », sans pour autant relever que la maire écrivait dans ce même courrier « *sauf accord différent* ».

Vous citez, pour donner du poids à votre profession de foi, le rapport de votre avocat Me Hontas, dont beaucoup pensent que vous en faites une lecture très personnelle.

Espace Naturiste International

Je ne peux que relever que votre avocat, loin d'encourager explicitement les TDJ à exercer « leur droit de substitution », renvoie, à plusieurs reprises, ce dossier à « *l'appréciation du juge* », ce que nous avons demandé, il y a plus d'un an maintenant, en assignant la maire devant le tribunal judiciaire.

Par ailleurs, vous évoquez dans votre lettre le collectif « Nous sommes Euronat » en insinuant (c'est votre mode de communication habituel) que sa « *liberté d'action* » était sujet à caution au prétexte que « *certains actionnaires de la société Euronat ont participé à la cagnotte destinée à financer les honoraires d'avocat* ».

J'ai eu l'occasion d'affirmer dans mon dernier courrier à la maire, que la société Euronat était totalement étrangère aux initiatives privées de certains TDJ.

Quant à l'allusion à « *certaines actionnaires de la société Euronat* », nul doute qu'il s'agit de mon épouse, le Docteur Hélène Lacroix, qui possède un bien à Euronat et a cotisé à hauteur de 150 € sur une cagnotte de 10 000 € pour qu'un avocat défende ses intérêts comme ceux de nombreux TDJ, afin que la maire ne lui propose pas l'insécurité juridique et financière d'un « *accord différend* ».

Enfin, je ne m'attarderais pas sur la longue liste des « *actions essentielles menées par l'IFE* » que vous présentez en termes choisis et avantageux.

Je conclurais en vous rappelant que lors de la réunion du printemps dernier, je vous avais déclaré devant des centaines de TDJ, que je souhaitais une association rassemblant le plus grand nombre, garant d'une meilleure représentativité.

J'ajouterais à présent qu'elle ne devrait pas être au service d'intérêts particuliers et encore moins d'intérêts politiques, ce que la société Euronat s'est toujours interdit de faire.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Jean-Michel LOREFICE

Espace Naturiste International